

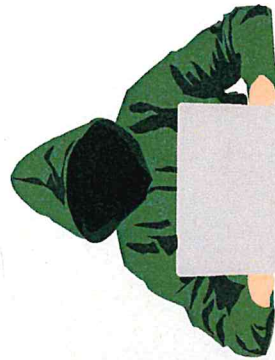


PERCEV@L

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE L'USAGER
AMÉLIORER LES RAPPROCHEMENTS JUDICIAIRES

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Les victimes découvrent un usage frauduleux de la carte bancaire.
• Elles font prioritairement une opposition au moyen de paiement.
• Elles font ensuite un signalement sur la plate-forme en ligne **service-public.fr** puis saisir "percev@l" ou "fraude carte bancaire".



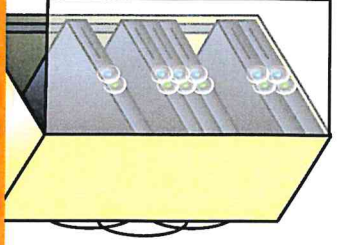
1,9 million de victimes
de transaction frauduleuse en 2016
250 M€ d'euros
de préjudice annuel

Les informations saisies dans
Percev@l permettent aux
services d'enquête :

- de disposer d'une vue plus complète du phénomène de fraude ;
- de mieux détecter les fraudes de grande ampleur ;
- d'adresser des messages de prévention ciblés.



Les victimes remplissent simplement le formulaire. Une fois renseigné des éléments utiles, Percev@l transmet un réceptionné. La victime adresse ce dernier à sa banque en appui de sa demande de remboursement.



Percev@l effectue
des rapprochements
par rapport :
- aux faits,
- aux lieux de commande,
- aux lieux de livraison,
- aux commerces victimes,
- ...

